

# Règlement Challenge Vertical de la Blanche 2021

Règlement 3<sup>ème</sup> édition du Challenge Vertical de la Blanche :

## Article 1 : Organisation

Le Challenge Vertical de la Blanche est organisé sur trois épreuves pédestres, qui se déroulent sur la commune du Vernet (04140), de Seyne (Station du Grand Puy) et de Verdaches, par l'association sportive Team Provence Endurance.

Les courses auront lieu les Dimanche 13 juin, Samedi 17 juillet et Dimanche 18 juillet

## Articles 2 : les 3 manches

Manche 1 : Verticale du Vernet : 2,6km / 750m D+

Manche 2 : ?

Manche 3 : Km Vertical du Blayeul : 2,86km / 1000m D+

## Article 3 : Inscription

Inscription en ligne sur la page dédiée du site :

<https://challengeverticaldelablanche.com/inscriptions/>

Ou en nous renvoyant le bulletin rempli avec le montant correspondant.

Les inscriptions sur place restent possibles dans la limite des places disponibles.

Il est également possible de nous fournir votre licence ou certificat médical le jour de la course.

Après le paiement via le module Paypal vous recevrez un mail de validation par notre équipe d'organisation sous 24h. Merci de répondre à celui-ci en précisant votre date de naissance, nom de club ou Team, votre numéro de portable et en joignant votre certificat médical.

Le nom du club ou Team sera affiché sur le classement de l'épreuve, les autres données collectées resteront strictement confidentielles.

Le prix d'inscription en ligne est de 8€ pour la 1ere étape, 15€ pour la 2<sup>ème</sup> et la 3eme étape.

\*Prix majorés de 2€ sur place

Challenge ouvert à partir de la Catégorie Cadet.

## Article 4 : Horaires

Verticale du Vernet : 2 départs (Elites / Open) : Dimanche 13 juin :

9h45 OPEN / 10h30 Elites

2<sup>ème</sup> Manche : Samedi 17 juillet à partir de 18h

Km Vertical du Blayeul : Dimanche 18 juillet à partir de 9h : départs un par un en CLM toutes les 30sec

## **Article 5 : Elites**

Pour l'inscription des « Elites » sur le challenge ou sur chaque course :

Inscription gratuite + logement :

F : 720 Pts ITRA (Ou record au KV à moins de 41min)

H : 830 Pts ITRA (Ou record au KV à moins de 36min)

Inscription gratuite :

F : 660 Pts ITRA

H : 790 Pts ITRA

Inscription 50% :

F : 620 Pts ITRA

H : 740 Pts ITRA

Contactez rapidement l'organisation pour le logement.

Pour les Elites Internationaux ayant plus de 860 pts ITRA pour les hommes et 760 pour les Femmes contactez directement l'organisation par téléphone.

Contact : [provence.endurance@free.fr](mailto:provence.endurance@free.fr) / [verticaldelablancher@free.fr](mailto:verticaldelablancher@free.fr) / 06.50.27.83.02

## **Article 6 : Assurance**

L'épreuve est assurée par l'assurance de l'association Team Provence Endurance : La Matmut

## **Article 7 : Obligations**

Pour les licenciés la présentation de la licence au retrait du dossard sera demandée obligatoirement, pour les non licenciés la présentation du certificat médical sera demandée.

Celui-ci ne sera pas conservé par l'organisation s'il a bien été envoyé par mail comme demandé article 2.

Les leaders H/F du challenge Vertical de la Blanche devront porter le maillot distinctif durant toute la durée de la course.

Le port du dossard à l'avant, sans être caché est obligatoire.

## **Article 8 : Classement des manches :**

Le classement du Challenge sera actualisé après chaque étape et un maillot distinctif sera remis au premier Homme et à la Première Femme du classement Général dès la fin de la première étape.

La participation à une seule manche donnera lieu à un classement mais pas à des récompenses.

### **Article 9 : Classement Général :**

Le classement général sera établi par cumul des points sur chacune des 3 manches.  
Le maillot de Leader H/F remis après la première manche devra être porté dès l'étape suivante.

### **Article 10 : Classifications Challenge :**

Les points sur les 3 manches seront répartis de la manière suivante :

Verticale du Vernet : 10 premiers : 10/9/8/7/6/5/4/3/2/1

Manche 2 : 10 premiers : 12/10/8/7/6/5/4/3/2/1

Km Vertical du Blayeul : 12 premiers : 17/15/13/12/11/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1

### **Article 11 : Règles sanitaires :**

Sauf en cas de changement de réglementation Nationale, le port du masque sera obligatoire au retrait des dossards, sur les zones de regroupement et sur la zone de départ.

Les gestes barrières devront être respectés avant pendant et après l'épreuve

Des solutions Hydroalcooliques seront mises à votre disposition au retrait des dossards.

### **Article 12 : Droit à l'image :**

En s'inscrivant les coureurs acceptent d'être pris en photo et vidéo par l'organisation et que ces images soient possiblement publiées sur le site et les supports de communication de la course.

### **Article 13 : Primes :**

Une prime de 100€ sera remis aux premiers H/F du classement général final (si minimum 15 coureurs H classés et/ou 5 F)

### **Article 14 : Triche-pénalités :**

Toute tentative de couper le parcours pour gagner du temps sera sanctionné de 15min de pénalité

### **Article 15 : Bâtons :**

L'utilisation des bâtons est autorisée sur chacune des 3 manches